

En lisant le B. O.

Circulaire n° IV 68 441 du 7 novembre. 1968 (B.O. du 14-11-68).

Aménagements dans l'étude des programmes scolaires.

Sans attendre l'issue des travaux entrepris depuis le début d'octobre par la commission pédagogique, il est possible d'indiquer dès à présent l'esprit dans lequel sont conduites ses recherches. Celles-ci tendent d'une manière générale à alléger les enseignements dispensés notamment quant à leur contenu.

Avant même que soient revus dans leur ensemble les programmes scolaires, il apparaît que les aménagements peuvent être apportés dans leur mode d'emploi. En effet l'étendue de ces programmes ne permet pas en général une étude également détaillée de tous leurs chapitres. Il convient d'éviter que les élèves gardent le sentiment qu'obligation leur est faite de les explorer tous d'une façon exhaustive.

Aussi m'est-il apparu nécessaire d'informer MM. les Professeurs que, sans parler des allègements réglementaires déjà publiés, ils ont la possibilité, à tous les niveaux, d'opérer un choix parmi les questions figurant au programme pour que certaines d'entre elles fassent l'objet d'une étude plus détaillée, et que d'autres ne soient évoquées qu'à grands traits. Surtout dans le second cycle ce choix peut être utilement guidé par l'intérêt que manifeste l'ensemble de la classe pour telle partie du programme.

Il va de soi que dans les classes terminales et dans les classes de troisième, on veillera à ce que ces dispositions ne puissent entraîner le risque que les élèves soient empêchés de traiter les sujets d'épreuves écrites, notamment dans les disciplines scientifiques. S'agissant de disciplines qui font l'objet d'épreuves orales, pour chaque classe devra être établie une liste des questions plus précisément étudiées. Cette liste sera jointe au livret scolaire et présentée au moment des épreuves.

Les présentes dispositions, immédiatement applicables, devront être communiquées d'urgence à tout le corps enseignant. Elles seront complétées par des instructions propres à chaque discipline.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de la Pédagogie,
des Enseignements scolaires et de l'Orientation :
H. GAUTHIER.

Circulaire n° IV 68 449 du 14 novembre 1968 (B.O. du 21-11-68) sur l'enseignement des mathématiques dans la classe de Seconde durant l'année scolaire 1968-69.

Arrêté du 7 février 1969 (B.O. du 20-2-69) : Complément de l'arrêté du 29 août 1968 relatif aux horaires et aux programmes des classes orpéparatoires aux baccalauréats de technicien du secteur tertiaire.

Circulaire n° IV 69.85 du 13 février 1969. (B.O. du 20-2-69).

N.D.L.R. Prière aux lecteurs du Bulletin de l'A.P.M.E.P. de se reporter au texte publié dans notre n° 265, p. 529. Des commentaires sur cette circulaire du 13 février modifiant ou altérant le programme mis en place par la Commission Ministérielle seront publiés ultérieurement.

Harmonisation de l'enseignement des mathématiques dans les sections A, C et T de la classe de Seconde.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vue d'une harmonisation de l'enseignement des mathématiques dans les sections A, C et T de la classe de seconde les dispositions suivantes seront applicables durant l'année scolaire 1969-1970.

1° Le programme de mathématiques de la classe de seconde A fixé par l'arrêté du 26 juillet 1968 (*Bulletin officiel* du 29 août 1968) est complété par les questions figurant à l'annexe I. Un horaire facultatif sera prévu, pour l'approfondissement du programme et l'enseignement de ces paragraphes supplémentaires.

2° Dans les classes C et T, les parties des programmes figurant à l'annexe II ne feront l'objet d'aucun enseignement systématique durant la prochaine année scolaire.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de la Pédagogie,
des Enseignements scolaires et de l'Orientation :
H. GAUTHIER.

ANNEXE I

Seconde A

Les paragraphes suivants sont ajoutés au programme de seconde A, pour être traités pendant des heures d'enseignement facultatif.

III. — Fonctions numériques d'une variable réelle.

.....

5°

Équation et inéquation du premier degré à une inconnue dans $\mathbb{R}$.

Équation numérique du second degré à une inconnue dans $\mathbb{R}$, somme de produit des racines.

6° Système de deux équations du premier degré à deux inconnues, déterminant.

IV. — Vecteurs.

.....

6° A partir des notions expérimentales (dans le plan) de distance, d'orthogonalité et de projection orthogonale sur une droite, on dégagera la notion de produit scalaire de deux vecteurs. Bilinéarité, symétrie. Carré scalaire.

- 7° Repère cartésien dans le plan. Coordonnées d'un point. Changement de coordonnées par translation des axes.
Équation cartésienne d'une droite, droite définie par un point et un vecteur directeur, par deux points. Interprétation géométrique du signe d'un polynôme du premier degré à deux variables.

ANNEXE II

Seconde C

Les modifications suivantes sont apportées au programme de seconde C.

II. — Nombres réels (Notation $\mathbb{R}$).

4°

Toute étude générale de la structure de corps est exclue du programme.

6° supprimer : « calculs de valeurs approchées par encadrement ».

III. — Fonctions numériques d'une variable réelle.

.....

4° Ce paragraphe est supprimé.

IV. — Géométrie plane et espaces vectoriels sur $\mathbb{R}$.

supprimer les phrases suivantes :

7°

Définition d'un segment du plan vectoriel. Ensemble convexe : définition, exemples, intersection d'ensembles convexes.

9°

Résolution géométrique des systèmes d'équations et d'inéquations du premier degré à deux inconnues.

V. — Géométrie métrique plane.

supprimer les paragraphes suivants :

4° en entier

5° en entier

Seconde T

III. — Fonctions numériques d'une variable réelle.

.....

4° Ce paragraphe est supprimé.

V. — Géométrie et calcul vectoriel.

supprimer les phrases suivantes :

5°

Ensemble convexe : définition, exemples, intersection d'ensembles convexes.

7°

Résolution géométrique des systèmes d'équations et d'inéquations du premier degré à deux inconnues.

8°

Cercle et disque. Positions relatives d'une droite et d'un cercle, de deux cercles, de deux disques.

Circulaire n° IV 69.72 du 7 février 1969 (B.O. du 20-2-69). Horaire de mathématiques en classe préparatoire au haut enseignement commercial.

N.D.L.R. Cette publication fait suite à de nombreuses démarches entreprises par le Bureau de l'A.P.M.E.P. dès juin 1968; illustration de l'adage : « patience et longueur de temps... ».

Circulaire n° IV 69.89 du 12 février 1969 (B.O. du 20-2-69). Sur les épreuves orales du CAPES, précisant :

« l'exposé est relatif à une question extraite du programme de mathématiques des classes de seconde, première, philosophie, sciences expérimentales, mathématiques ». En application du décret du 10 juin 1965, il y a lieu dans ce texte, de substituer à l'ancienne dénomination « philosophie, sciences expérimentales, et mathématiques » celle de « Terminales A, B, C, D et E ».

Lu dans la presse.

Sur les classes terminales des lycées (dans *Le Monde*, 14-2-69) :

« En réponse à une question de M. Gilbert Faure, député F.G.D.S.-S.F.I.O. de l'Ariège, le ministre de l'éducation nationale apporte dans le *Journal Officiel* du 25 janvier des précisions sur les créations et les suppressions de classes terminales à la rentrée 1968. Par rapport à l'année précédente, il y a eu, pour l'ensemble de la France et non compris les écoles normales, dix créations de sections A (littéraire), 107 de sections B (économique), 4 de sections D (sciences biologiques), 10 de sections E (technique). En revanche, 5 sections C (mathématiques et sciences) ont été supprimées.

N.D.L.R. On a bien lu : « en revanche... ».

Sur l'assemblée générale de l'Amicale des Inspecteurs généraux, tenue le 1^{er} février 1969 (dans *L'Éducation* du 13-2-69) :

« Au cours de l'échange de vues qui a suivi les rapports statutaires, l'Assemblée a manifesté la volonté de l'Inspection générale de développer les activités qui tendent dans les perspectives ouvertes par les réformes en cours, à favoriser la vie des établissements, l'animation pédagogique, le perfectionnement et la promotion des maîtres. »

Lire le *B.O.*, c'est bien; lire les arrêtés, circulaires ou instructions officielles, c'est encore bien (il faut tout lire!).

Participer, d'une façon ou d'une autre, par une simple lettre ou par un grand article, au *Bulletin* spécial 269 sur les *Sixièmes 69*, c'est mieux. Voyez pour cela les pages 58 et 93 de ce *Bulletin*.